

Les Amis des Monastères

N° 134 - AVRIL 2003 - TRIMESTRIEL - 4 €



Les laïcs et la Règle de St-Benoît

la Fondation des Monastères

reconnue d'utilité publique (J.O. du 25 août 1974)



SON BUT

- Subvenir aux besoins des communautés religieuses, contemplatives notamment, en leur apportant un concours financier et des conseils d'ordre administratif, juridique, fiscal.
- Contribuer à la conservation du patrimoine religieux, culturel, artistique des monastères.

SES MOYENS D'ACTION

- Recueillir pour les communautés tous dons, en argent ou en nature, conformément à la législation fiscale sur les réductions d'impôts et les déductions de charges.
- Recueillir donations et legs, en franchise des droits de succession (art. 795-4 du code général des impôts).

SA REVUE

- Publication trimestrielle présentant :
- un éditorial de spiritualité ;
 - des études sur les ordres et les communautés monastiques ;
 - des chroniques fiscales et juridiques ;
 - des annonces, recensions, échos.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

« FONDATION DES MONASTERES »
83/85, rue Dutot
75015 PARIS
Tél. 01 45 31 02 02
Fax 01 45 31 02 10
E-mail: fondationdesmonasteres@wanadoo.fr
www.fondationdesmonasteres.org
CCP 3041 212 F LA SOURCE

les Amis des Monastères

revue trimestrielle

Photo de couverture:
*Saint-Benoît
et le Roi Totila*

LES AMIS DES MONASTERES

ISSN : 1250-5188

Dépôt légal :
n° 03-217 - avril 2003

Commission paritaire :
N° 1007 G 82214 du
10 octobre 2002

Directeur de la publication :
Sœur Myriam Fontaine

Rédaction :
Tél. : 01 45 31 02 02
Fax : 01 45 31 02 10

Impression :
Atelier Claire Joie
Monastère des Clarisses
38344 Voreppe CEDEX
Tél. Mon. : 04 76 50 26 03
Numéris : 04 76 50 87 52
Fax : 04 76 50 17 17
E-mail : clairejoie.voreppe@wanadoo.fr

SOMMAIRE

N° 134 – avril 2003

Avant propos. *Mère Myriam Fontaine,
Présidente de la Fondation des Monastères*... 5

Éditorial. *“L’homme sage a bâti
sa maison sur la pierre...”*
Dom Michel JORROT, Abbé de Clervaux... 7

Oblatures bénédictines.
M. Jean-Louis Fovet, Président du SOB... 10

Des laïcs à l’écoute de Saint-Benoît.
*Frère Gérard m b,
Abbaye Sainte-Marie de Paris*..... 12

Témoignage. *Monique Choffat,
Oblate de l’Abbaye N.-D. de Jouarre*... 21

Les laïcs cisterciens
M. Jacques Defrenne..... 24

Vie de la Fondation 30

Chronique Juridique
Père Achille Mestre..... 33

Quand hospitalité rime avec sécurité... 36

Association Monastic 38

Annonces 39

Recension 41

Avant-propos



Chers Amis des Monastères,

Pendant près de cinq ans, Monsieur François Estrangin a assuré la responsabilité de rédacteur en chef de notre revue, et il vient de nous demander d’être déchargé de ses fonctions dont le cumul devenait trop lourd avec ses nouvelles responsabilités au sein du Secours Catholique.

Au nom de la Fondation des Monastères, de la revue et de ses lecteurs, je lui exprime notre plus vive gratitude. Voilà une vingtaine de numéros qui lui doivent beaucoup. Le choix des thèmes retenus est éclectique ; et il a eu le grand mérite de mettre le lecteur en communication directe avec tel Ordre, telle communauté. À travers la présentation vivante des monastères, les grandes traditions (bénédictine, cistercienne, carmélitaine, franciscaine notamment), ont pu être abordées. Monsieur Estrangin avait le don intuitif du choix parfait de l’interlocuteur qui ferait vivre le propos : dès 1998, c’est Dom André Louf qui présentait la voie cistercienne (n° 114), puis Mère Marie-Jean Courtot la tradition des Clarisses (n° 115) avant que Dom Robert Le Gall ne présente celle des Bénédictins (n° 117). Et les exemples pourraient être multipliés, particulièrement avec tous ces numéros consacrés à l’abbaye qui, chaque année, accueille notre conseil d’administration : occasion de faire partager à nos lecteurs la beauté d’une liturgie, la valeur d’un artisanat, la fraternité d’une vie. Ainsi des communautés ont pu vivre sous nos yeux, entre autres Bricquebec, Pradines ou, la dernière fois, Échourgnac. Grâce à son rédacteur en chef, la revue était à l’image de ce que désire être la Fondation : en contact direct avec les monastères.

La quadrature du cercle pour tout rédacteur en chef de notre revue, c’est de satisfaire deux publics bien différents. D’une part les communautés religieuses : à cet effet, Monsieur Estrangin tenait beaucoup à la régularité de la chronique juridique qu’en son temps Monsieur Jean Vacherot avait si bien initiée. D’autre part, nos fidèles lecteurs laïcs

souhaitent quelques propos spirituels. À cet effet, la dernière page de couverture présentait une prière particulièrement bien choisie dans la Tradition des Pères ou contemporaine. Et puis, à l'occasion, il y eut de belles pages de spiritualité, comme sur "Marie, maîtresse de vie spirituelle" (n° 132) ou encore sur "la louange" (n° 125). Certains numéros ont déjà fait date, comme celui sur la tradition carmélitaine (n° 122) qui comporte une remarquable traversée de l'épopée engagée par Sainte Thérèse d'Avila.

Mesure-t-on toujours l'humble et considérable travail souterrain que suppose la préparation de chaque numéro: le choix du thème puis des articles et de leurs auteurs, sans négliger les photos? Monsieur Estrangin a toujours su relever le défi avec une patiente régularité, en orfèvre qu'il était – il est vrai – puisqu'il a collaboré de nombreuses années à la Revue de la Défense Nationale. Pour sa compétence, sa bienveillance et son talent, qu'il soit vivement remercié!

Et puisse ce numéro, consacré aux laïcs et la Règle de Saint-Benoît, s'inscrire dans la même tradition de qualité.

MÈRE MYRIAM FONTAINE, ABBESSE DE LA COUDRE
PRÉSIDENTE DE LA FONDATION DES MONASTÈRES



M. Estrangin

Éditorial



*“L’homme sage a bâti
sa maison sur la pierre...”*

PROLOGUE DE LA RÈGLE
DE SAINT BENOÎT (V. 33)
(CF. MT 7,24-27)

Persuasive cette parole du Christ que Saint Benoît cite dans le Prologue sur sa Règle! Il dut l'aimer comme l'expression même de son intention la plus profonde. Oui, c'est cela: "Je veux bâtir ma vie sur la pierre, sur le Christ, sur l'Évangile, sur la foi de l'Église devenue ma foi." Saint Benoît semble reprendre cette image de l'Évangile pour communiquer aux autres sa découverte de la *sagesse*. "Vous pouvez être cet homme sage. J'ai désiré l'être moi-même, avec l'aide de Dieu." Et la maison bâtie sur la pierre serait alors non seulement sa propre existence, mais aussi tout l'édifice de vie monastique dont sa Règle est le témoin toujours actuel.

Convenons-en, avec tant de spirituels au cours des âges: il y a

une *sagesse* bénédictine. Car qui-conque lit la Règle avec le désir de suivre le Christ trouve en ses chapitres un ensemble de modalités lui permettant de vivre de son mieux dans un esprit de *sagesse*. Peut-être pourrait-on l'appeler *cohérence de vie*? En effet, Saint Benoît déclare nettement "qu'il faut courir et agir d'une façon qui nous profite pour l'éternité." Or c'est pour atteindre ce but qu'il institue le monastère comme "une école du service du Seigneur." Cette école devra dès lors avoir un fondement assez solide pour assurer sa continuité dans le temps.

L'expression "bâtir sa maison" devient ainsi très significative de la cohérence de la vie spirituelle personnelle toute tendue vers l'éternité. Cette manière de "bâtir" à partir de l'Évangile relève d'une disposition particulière de *sagesse*. La comparaison employée par le Christ n'a pas échappé à Saint Benoît. Elle peut aussi guider efficacement les Amis et Oblats séculiers des monastères. Comment? La Vie et la Règle de Saint Benoît laissent percevoir dans la *sagesse* qui l'animait deux aspects: d'une part la *discrétion* et, d'autre part, la *détermination*.

En premier lieu, le Patriarche des moines rappelle l'importance de la "discrétion, mère des vertus."

(Règle, ch. 64). En quoi consiste-t-elle? Elle se présente comme un principe d'évaluation de ce qui convient en toutes circonstances. L'équilibre et la mesure en sont les marques distinctives. Très souvent, Saint Benoît recommande la discrétion dans les occasions où il faut faire preuve autant d'équité que de réalisme. Ainsi, selon un principe vieux comme le monde, il y a un art de se tenir entre deux excès pour laisser passage au bien véritable. Celui-ci n'a rien de commun avec la médiocrité. Il s'agit, tout au contraire, de modérer ce qui serait trop difficile et de renforcer ce qui aurait tendance à s'estomper.

Ce premier aspect de la sagesse bénédictine, identifié avec la *discrétion*, peut-il contribuer à éclairer le comportement des chrétiens vivant dans le monde, Amis des monastères ou oblats séculiers? Nous pensons ici spécialement aux laïcs dont "la vocation propre consiste à chercher le règne de Dieu précisément à travers la gérance des choses temporelles qu'ils ordonnent selon Dieu" (Vatican II, Constitution sur L'Église n° 31). Cette expression "ordonner selon Dieu" se rapporte à la manière de maîtriser les situations analogues à celles de la Règle. Le Concile ajoute: "Les laïcs vivent au milieu du siècle, c'est-à-dire engagés dans tous les divers devoirs et travaux du monde, dans les conditions ordinaires de la vie familiale et sociale

dont leur existence est comme tissée. À cette place, ils sont appelés par Dieu pour travailler comme du dedans à la *sanctification* du monde, à la façon d'un ferment, en exerçant leurs propres charges sous la conduite de l'esprit évangélique... C'est à eux qu'il revient, d'une manière particulière, d'*éclairer* et d'*orienter* toutes les réalités temporelles auxquelles ils sont étroitement unis, de telle sorte qu'elles se fassent et prospèrent constamment selon le Christ et soient à la louange du Créateur et Rédempteur" (LG n° 31). Les oblats séculiers, habitués à la lecture de la Règle de Saint Benoît, y trouveront aisément des rapports avec cet enseignement.

Outre cette dimension de *discrétion*, nous évoquons un second aspect de la *sagesse* chez Saint Benoît. Ici, il s'agit de la sagesse de *détermination* qui choisit le fondement de l'édifice: "L'homme sage bâtit sa maison sur la pierre..." Pourquoi cette importance accordée aux fondations? Avec l'Évangile, Saint Benoît répond que la maison doit pouvoir résister au débordement des fleuves et au déchaînement des vents. Autrement dit, il y a une sagesse qui permet de résister aux épreuves de la vie, épreuves qui peuvent être violentes, allant jusqu'à mettre en péril l'édifice de l'existence personnelle. Cette sagesse désigne bien plus qu'une honnête modération, faisant la part des choses et évitant

les contraintes excessives. Car, en constituant "l'école du service du Seigneur", Saint Benoît, qui "espère n'y rien établir de rigoureux, ni rien de trop pénible", ne craint pas de franchir le seuil d'un peu de rigueur. Il s'agit d'assumer la *sagesse* de la croix: "Garde-toi de fuir, sous une émotion de terreur, la voie du salut... Nous prenons part aux souffrances du Christ par la patience." Nous voyons qu'au-delà d'une sagesse de discrétion il y a une sagesse de *rédemption*. Il faut s'attendre à rencontrer les exigences dictées par la conformité au mystère du Christ crucifié, qui est Sagesse de Dieu (1 Co 1.24).

Saint Benoît, nous le savons, a connu des moments cruciaux: face aux désordres de son milieu d'études, à Rome, qu'allait-il faire? Il ne pouvait accepter de bâtir son avenir sur une telle décadence morale, autrement dit *sur le sable*. Ces valeurs culturelles étaient des contre-valeurs, pour sa foi chrétienne. Elles l'auraient mené *à la ruine*. Se référant à la sagesse de l'Évangile, il refusa de continuer sur ce chemin. Dès lors, fort de cette expérience et aussi de celle de sa tentation contre la chasteté, pouvait-il concevoir l'école du service du Seigneur autrement que comme une école de sagesse selon la croix? Le chapitre 68, sur l'obéissance aux choses impossibles, nous en offre un exemple vraiment saisissant: "Le frère, voyant que le fardeau excède totalement

la mesure de ses forces, devra faire connaître avec patience, sans orgueil, ni résistance, ni contradiction, les raisons de son incapacité. Si le commandement est maintenu, il saura que la chose lui est avantageuse et il obéira par amour, se confiant dans le secours de Dieu." En lisant ces lignes, qui ne pense à la prière de Jésus au jardin de l'agonie?

La *sagesse* dont les chrétiens ont à faire preuve dans le monde a souvent ce caractère de chose *impossible*, tant le contexte social est indifférent ou même hostile. "Ils ont à exprimer leur espérance, dit Vatican II, à travers les structures de la vie du siècle, par un effort continu de conversion, en luttant contre les esprits du mal... Appelés à exercer une action précieuse pour l'évangélisation du monde... les laïcs doivent chercher à connaître toujours plus profondément la vérité révélée et demander instamment à Dieu le don de *sagesse*" (cf. LG n° 35).

L'esprit de Saint Benoît peut ainsi être source d'un nouveau dynamisme pour les oblats séculiers soucieux d'apporter à la société cette double sagesse de *discrétion* et de *détermination*, sagesse d'incarnation et de *rédemption*.

DOM MICHEL JORROT
ABBÉ DE CLERVAUX
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

OBLATURES BÉNÉDICTINES

Définition : une oblature est un groupe d'oblats(es) liés à une famille monastique par un lien tout spirituel.

Objectifs : “ne rien préférer à l'amour du Christ”. C'est cet appel de Saint Benoît qu'oblats et oblates placent au centre de leur vie. Laïcs animés par l'esprit de la règle bénédictine, ils mettent au premier rang de leur vie spirituelle la prière, la louange, la lectio divina et le service. “C'est dans le monde et par toutes leurs activités humaines qu'ils poursuivent leur recherche inlassable de Dieu et peuvent être à la fois signes du Royaume et ferment de vie divine.” (Statuts).

Membres : l'oblature bénédictine comprend des sympathisants qui ne sont pas engagés par l'oblation et des oblats(es) qui se sont engagés par l'oblation. Hommes, femmes, célibataires ou mariés, seuls ou en couples, de tous âges, les oblats sont en nombre variable selon les oblatures, de quelques membres à plusieurs centaines.

Oblation : l'oblation, offrande de soi à Dieu, reçue au cours d'une célébration liturgique par une communauté bénédictine, lie personnellement l'oblat au

monastère auquel il se rattache jusqu'à la fin de sa vie.

Formation et activités : La formation est centrée sur la lecture de la Bible et sur celle de la RÈGLE de SAINT BENOÎT. Le monastère est un lieu de ressourcement pour l'oblat. Par une communion à la vie spirituelle de son abbaye, par la lecture assidue de la RÈGLE de SAINT BENOÎT, par sa participation à la prière liturgique, en communion à la grande prière de l'Église, par l'apprentissage de la prière personnelle, enfin, par l'approfondissement de sa foi, l'oblat “CHERCHE DIEU VRAIMENT.”

Les oblatures proposent en outre des occasions de rencontres, d'échanges, de partage sous forme de “journées des oblats” ou de retraites. L'oblat bénéficie d'une assistance spirituelle : le cheminement de chacun est accompagné.

Organisation des oblatures : Chaque oblature est attachée à un monastère et, comme celui-ci, indépendante, avec son originalité propre dans la manière de vivre l'esprit de la RÈGLE de SAINT BENOÎT.

Pourtant, afin de pouvoir partager leurs “richesses spirituelles” et de favoriser un lien fraternel, les oblatures ont créé le S.O.B. (Secrétariat des Oblatures Bénédictines). Ce dernier est le lien fraternel qui relie les oblatures les unes aux autres, ainsi que celles-ci aux Groupements de Vie Évangélique. Le S.O.B. regroupe également des oblatures belges et luxembourgeoises. Il permet d'entretenir des rapports fraternels avec les oblatures d'Allemagne, d'Italie, du Canada, d'Espagne et d'Afrique.

Publications : Chaque monastère a son bulletin d'information qui va de quelques pages à une revue imprimée. Le S.O.B. publie, pour sa part, un bulletin semestriel.

Coordonnées :
Secrétariat des
Oblatures Bénédictines
7 Rue d'Issy
92170 VANVES

TEXTE COMMUNIQUÉ PAR
MONSIEUR JEAN-LOUIS FOVET
PRÉSIDENT DU S.O.B.



DES LAICS À L'ÉCOUTE DE ST BENOIT



Un groupe d'Oblats de l'Abbaye de Saint-Wandrille, en pèlerinage.

Si l'on peut définir l'oblature bénédictine comme la vie séculière à l'école de saint Benoît dans la fidélité à un monastère, se pose immédiatement la question sinon de la nécessité de l'oblature, du moins de son originalité. Ne serait-ce pas seulement l'occasion de se rencontrer entre amis dans un lieu accueillant ? Ou bien, ne serait-ce pas constituer un petit groupe particulier, aussi chaleureux que refermé sur lui-même ? Ou bien, enfin, ne serait-ce qu'un moyen de mener une "pseudo vie monastique ?" Tous les oblats et oblates se défendent devant de telles affirmations. Mais celles-ci ont souvent leurs racines dans l'ignorance de ce qu'est vraiment l'oblature.

Ces quelques lignes ne sont pas une initiation, mais une invitation à découvrir ou à redécouvrir

l'oblature et à découvrir qu'elle peut être vie chrétienne authentique sans repli égoïste ni esprit sectaire, mais épanouissement des promesses du baptême.

L'OBLATURE ET LA VIE CHRÉTIENNE

Pourquoi l'oblature bénédictine ? La vie chrétienne est une vie au service de l'amour de Dieu ; alors quel besoin existe-t-il d'une "spiritualité de complément" et d'une organisation supplémentaire ?

Être disciple

Qu'est-ce que vivre l'Évangile dans notre monde ? "Allez ! de toutes les nations faites des disciples" (Mt 28, 19). Voilà l'attitude chrétienne fondamentale : se faire disciple. Elle fut d'abord le fait des apôtres qui suivirent Jésus. Elle doit être notre fait, à nous, aujourd'hui. Sans oublier, pourtant, le sens de cette discipline : celui de collaborateurs de Dieu (1 Co 3, 6-9).

Il est possible d'affirmer que l'authentique attitude chrétienne est de chercher à être un disciple, pour être guidé dans les voies sûres qui mènent vers le Père. C'est la raison d'être des écoles

de spiritualité, des groupes de vie évangélique, des tiers-ordres, de l'oblature bénédictine... Il ne faut pas voir, dans ces structures, des suppléments à la vie chrétienne "ordinaire", mais des structures d'épanouissement de cette même vie. Et on comprend alors pourquoi ils ne peuvent pas être des obstacles à une réelle action dans son milieu professionnel, familial, amical...

ORIGINALITÉ DE L'OBLATURE BÉNÉDICTINE

L'oblature bénédictine est donc un élément de la palette spirituelle qu'offre l'Église à ses enfants. Elle se différencie des autres mouvements, non par un isolement hautain, mais par des orientations spirituelles spécifiques.

Stabilité

C'est un truisme de le dire : nous vivons dans un monde qui souffre une tragédie de la non-communication dans l'anonymat. Or la vie chrétienne est un don de toute la personne dans l'amour de ses frères, négation de l'anonymat et de l'ignorance de l'autre. Saint Benoît demande la stabilité à ses fils : "Celui que l'on va recevoir promettra devant tous, dans l'oratoire, sa stabilité" (RB 58). "Quant à l'atelier où diligemment nous mettons en œuvre les instruments des bonnes œuvres, c'est la clôture du monastère et la stabilité dans

la communauté" (RB 4). L'oblat, lui aussi, peut tirer grand profit de cet enseignement. L'oblature bénédictine n'est pas une super-structure coiffant le monde. Elle est attachement à un monastère précis, habité par des moniales ou des moines que l'oblat connaît – au moins de vue. Pourquoi, d'ailleurs, changerait-il ? Les oblats ne devant pas être – pas plus que les moines – des gyrovagues décrits par la *Règle* : "toujours errants, jamais stables, esclaves de leurs volontés propres" (RB 1). La relation établie entre un oblat et un monastère est une relation de personne à personne. L'amour de tous les hommes passe par l'amour du plus proche en qui nous reconnaissons l'image du Christ. L'amour de Dieu n'est pas anonyme. Il est relation amoureuse d'une créature de Dieu avec une autre créature de Dieu. Cette stabilité fait que l'oblat sait toujours compter sur l'accueil et la prière des moniales et des moines qui l'ont accueilli. L'oblat sait donc que, au temps de la plus aride sécheresse spirituelle, au temps de l'épreuve, du doute... il peut se raccrocher à des visages connus qui lui donnent la force d'un nouvel élan. Car la stabilité – comme beaucoup de qualités – connaît le temps de l'épreuve. Mais "tout ce que d'abord il observait non sans appréhension, il commence à le garder sans labour comme naturellement et

par habitude, non plus par frayeur de la géhenne, mais par amour du Christ, par habitude acquise et joie de la vertu” (RB 7). La stabilité de l’oblature n’a jamais dispensé de la vie œcuménique. Le danger – car danger il y a – serait le renfermement, le cloisonnement, nouvelle forme d’anonymat. Or, et il faut l’affirmer très nettement, la vie d’oblature ne peut se dispenser d’une vie d’Église. Le monastère n’est pas une “paroisse de secours” quand on est déçu ou aigri. C’est même le contraire qui doit se produire. La vie d’oblature est un appel à participer activement à la vie professionnelle, familiale, paroissiale... et c’est ainsi que peut se comprendre l’engagement de prêtres encore en pleine activité pastorale, l’engagement de laïcs responsables d’une vie professionnelle ou familiale. La stabilité de l’oblature bénédictine n’a pas une fonction de sectorisation, mais de référence et d’enrichissement spirituels pour des chrétiens assoiffés de Dieu.

La lectio divina

Voilà l’essentiel ! Voilà l’incontournable ! LA PAROLE DE DIEU ! La tradition bénédictine vivante est unanime sur ce point : la lectio divina est un de ses principes de vie. Le chapitre 48e de la *Règle (du travail manuel quotidien)* y insiste longuement, allant jusqu’à promettre les châtiments les plus sévères aux rebelles qui

dissipent les autres dans cet exercice. Mais la lectio divina n’est pas seulement une lecture attentive. Elle est aussi, et surtout, structuration de toute la vie. Quand bien même nous saurions toute la *Bible* par cœur, quel serait notre profit si nous ne faisons pas la volonté de Dieu ? La lectio divina, c’est aussi une attitude de réception de la Parole de Dieu. Nous n’avons pas à espérer y trouver des recettes toutes prêtes, mais une nourriture spirituelle. Et celle-ci ne pourra être profitable que si nous acceptons de ne pas nous gaver de toutes les paroles qui passent à notre portée. Il est primordial de comprendre qu’il ne s’agit pas d’une rivalité entre Parole de Dieu et monde humain, mais d’une relation : c’est la Parole de Dieu qui nous fera comprendre et apprécier à sa juste mesure le flot de paroles déversé sur nous chaque jour. C’est pourquoi nous devons toujours être réceptifs à cette Parole. Mais il n’est pas nécessaire – ni même recommandable de lire de grands passages. Un verset – parfois, encore moins – suffit le plus souvent. La tradition bénédictine enseigne la valeur de la “ruminatio”. Car, et c’est là une vertu essentielle de la lectio divina, elle n’est pas limitée au temps de la “lectio”. Par la “ruminatio”, la “meditatio” et la “contemplatio”, elle fait intervenir la force du souvenir qui provoque l’éclatement de notre

perception du temps ramenant sans cesse – en un mouvement cyclique – notre esprit vers le seul vrai Bien. La lectio divina c’est aussi vivre de la Parole de Dieu, c’est vouloir l’appliquer concrètement dans sa vie. Si saint Benoît demande, à plusieurs reprises, une conversion des mœurs, c’est qu’il sait bien que, sans elle, la lectio divina n’est qu’une lecture ordinaire. Les Pères de l’Église sont très sévères pour les chrétiens qui trahissent la Parole de Dieu par leurs actes. La lectio divina est accessible à tous. Elle s’adresse à tous. Elle n’est pas réservée à une élite spirituelle ou prétendue telle. En se faisant disciple, l’oblat accepte de se laisser guider dans sa lectio divina. Cette attitude n’est pas abdication de la personnalité ou de l’intelligence, elle est compréhension de la valeur authentique de la Tradition et de la direction spirituelle : révéler que Dieu est l’Unique Nécessaire.

LA PRIERE DES HEURES

Il y a dans la *Règle* de saint Benoît des chapitres qui déroulent. C’est ce qu’il est convenu d’appeler le “Directoire liturgique” (RB 8-20). Beaucoup d’oblats se posent légitimement la question : en quoi ces chapitres nous concernent-ils ?

Dans le monde

L’oblat ne fait pas partie – le plus souvent – d’une communauté.

La *Règle* de saint Benoît, elle, a été écrite pour des moines vivant en communauté. Que dit-elle donc à un oblat qui veut prier ? D’une part, elle l’invite à la discrétion. La parenté est ici frappante avec saint François de Sales. L’oblat n’est pas un moine. Souvent engagé dans une activité professionnelle, familiale, paroissiale... il est vain, pour lui, de chercher à “assurer” l’Office monastique au détriment de sa vie active. “Que les heures régulières ne passent pas inaperçues pour eux, mais qu’ils les célèbrent seuls comme ils le pourront” (RB 50). Cette affirmation est claire : la prière doit être adaptée à la situation concrète de chacun. Il serait d’ailleurs excellent et fructueux d’en faire un thème d’échange avec le ou la responsable de l’oblature pour discerner si l’on est bien dans la ligne voulue par saint Benoît et la tradition bénédictine. D’autre part, la dimension communautaire presse l’oblat à toujours se souvenir que la prière n’est pas repli narcissique sur soi, mais ouverture au monde des créatures de Dieu. Nous ne disons pas : “Mon Père...”, mais “Notre Père...”. L’oblat en prière sait qu’il est en communion avec des hommes et des femmes qui, eux aussi, prient avec lui. Il sait que cette prière s’unit à celle de moniales et de moines qu’il connaît. Il sait qu’il peut écouter s’il ne se sent pas la force de parler.

L'Eucharistie

Certains ont pu s'étonner d'un fait : saint Benoît, si prolixe sur l'Office divin, est très avare d'indications en ce qui concerne l'Eucharistie. On n'en trouve, dans la *Règle*, que trois mentions (RB 25, 28 et 60) à propos des servants de table, du lecteur au réfectoire et des prêtres du monastère. Mais toute la tradition bénédictine nous enseigne que l'Eucharistie est un sommet spirituel. Alors, pourquoi ce silence ? N'est-ce pas le signe d'absence de "rite bénédictin" ? Pour saint Benoît, inutile de donner des détails, car on suit les usages de "l'Église romaine" (RB 13). Pour saint Benoît – peut-on dire – cela allait de soi. Cette absence de particularisme rituel est la meilleure garantie pour l'oblat, d'une insertion heureuse dans sa communauté paroissiale. L'oblature bénédictine démontre ainsi qu'elle est – et doit rester – le contraire d'une "chapelle". Ainsi, elle peut être ouverture à la dimension œcuménique de la prière.

LE MONASTÈRE

Toute cette vie spirituelle est vécue en relation avec un monastère précis. On est oblat, d'abord d'un monastère, non de l'Ordre bénédictin. Mais cet enracinement présente le danger de se voir détourner de son véritable but : la structuration authentique de la personne.

La fusion

Pour des raisons très diverses, l'oblat peut essayer – inconsciemment ou non – de s'intégrer de plus en plus profondément à son monastère pour finalement en venir à essayer de reproduire, dans sa vie séculière, la vie régulière. C'est une attitude dangereuse, signe d'un déséquilibre spirituel. D'une certaine manière, l'oblat ira progressivement jusqu'à rêver, imaginer sa vie en ne se rendant pas compte que cela n'est qu'un rêve. Pour pouvoir se situer, il peut méditer l'exemple de la pierre jetée au milieu d'un bassin rempli d'une eau calme. Cela produit une série de cercles concentriques à la surface de l'eau. Observons : tous les cercles sont produits par la même pierre ; mais il n'existe aucune confusion entre ces différents cercles. Il en est de même pour les moines et les oblates : tous sont tirés et agrippés par Dieu, mais pas pour la même mission. Car si dans l'Église il y a unité de foi, il y aussi multitude de charismes.

Le club

C'est là vider l'oblature de sa substance spirituelle pour en faire l'occasion d'une réunion entre amis. Il est évident que les réunions d'oblature – si elles existent – doivent avoir une dimension fraternelle et amicale. Mais il faut prendre garde qu'elles ne soient que cela. On pense généralement que c'est là une tâche

réservée au ou à la responsable. L'oblat doit savoir que cette tâche lui incombe aussi, car l'oblature est formation à la responsabilité.

QUELQUES VALEURS ESSENTIELLES

L'oblat doit trouver sa voie qui est, avant tout, celle d'un chrétien appelé à témoigner de la réalité du salut pour notre monde d'aujourd'hui. Mais il aura à le faire d'une manière particulière. C'est ainsi qu'il est aidé et soutenu par une communauté monastique ; c'est ainsi qu'il est formé par les valeurs essentielles mises en relief par saint Benoît et la tradition bénédictine postérieure.

L'amour du silence

Étonnant silence qui permet à nos frères de dialoguer avec Dieu. Car le silence n'est pas le mutisme qui gêne et qui ennuie, mais c'est un appel semblable à celui de l'icône. Ce silence est une porte ouverte sur l'horizon de Dieu. Une icône ne parle pas ; elle nous raconte Dieu. Ainsi Jésus : "Qui m'a vu, a vu le Père" (Jn 14,9). Mais ce silence ne serait que taciturnité, s'il n'était écoute. Il n'est pas indifférent que ce soit le premier mot de la *Règle* de saint Benoît : "Écoute, Ô mon fils...". Cette écoute, quelle est-elle ? "Se taire et écouter reviennent au disciple", car "parler et instruire sont le rôle du

maître" (RB 6). Et le silence rejoint l'humilité qui voit dans le frère, non un adversaire ou un obstacle, mais un messenger du Dieu Vivant. ÉCOUTER... VOILA LE VRAI SILENCE. L'oblat doit donc être cet homme d'écoute. Dans la prière, dans la suite du Seigneur, dans le silence. Sans s'évader du monde dans lequel il vit, l'oblat sera ainsi le signe de l'Unique Nécessaire. Il le dira à sa manière, aidé par la tradition bénédictine et soutenu par la prière d'une communauté. Mais cela ne pourra être vrai que dans une ouverture à tous les hommes : "Qui que tu sois..."

L'amour du pardon

Pour témoigner concrètement de la valeur de l'oblature, saint Benoît ouvre une voie royale : "Ne jamais désespérer de la miséricorde de Dieu" (RB 4). Prenons garde à ne pas trop fixer notre attention sur une interprétation égocentrique de cette phrase. Certes, il faut croire que l'homme qui revient à Dieu sincèrement ne sera jamais rejeté par Lui quoi que cet homme ait pu faire ou dire. Mais cette parole de la *Règle* s'applique aussi à NOS relations avec le prochain. Bien des textes de l'Évangile nous le disent. Pourquoi Jésus nous demande-t-il de pardonner "jusqu'à soixante-dix fois sept fois" (Mt 18, 22), c'est-à-dire toujours ? Nous le répétons : "Pardonne-nous nos offenses

comme nous pardonnons aussi à ceux qui nous ont offensés”, “car c’est de la mesure dont vous mesurez qu’en retour il vous sera mesuré” (Lc 6, 38). “Ce ne sont pas ceux qui me disent : “Seigneur! Seigneur!” qui entreront dans le Royaume des Cieux, mais ceux qui font la volonté de mon Père qui est dans les Cieux” (Mt 7, 21). L’oblat est un homme de pardon, un homme qui accueille son frère qui souffre dans sa chair et dans son âme. Ainsi, sera-t-il le signe vivant qu’elle ne fut pas vaine cette parole de saint Benoît : “Ne jamais désespérer de la miséricorde de Dieu”.

L’amour de la charité

Saint Benoît donne à l’oblat d’autres armes : “Soulager les pauvres, vêtir qui est nu, visiter les malades, ensevelir les morts, consoler ceux qui souffrent” (RB 4). Le parallèle est ici évident avec le “discours eschatologique” de Mt 25, 31-46. Jésus nous y parle de ceux qui ont nourri, abreuvé, accueilli, vêtu, visité les pauvres et les étrangers : “En vérité je vous le dis : pour autant que vous l’avez fait à l’un de mes moindres frères que voilà, c’est à moi que vous l’avez fait” (Mt 25, 40). Il est intéressant de noter que la phrase suivante de la *Règle* de saint Benoît est : “Se rendre étranger aux manières du monde”. Reconnaissons-le : il n’est pas toujours facile d’être à contre-courant d’un certain

conformisme social et culturel qui idolâtre l’argent et ses conséquences. Saint Jacques nous mettait déjà en garde contre ce danger au chapitre deuxième de sa *Lettre*. Saint Benoît résumera ainsi son enseignement : “Que l’on consacre une sollicitude toute particulière à la réception des pauvres et des pèlerins, car c’est surtout en eux qu’on reçoit le Christ. Quant aux riches, la crainte qu’ils inspirent appelle d’elle-même les honneurs” (RB 33). L’homme est donc un homme de charité, un homme de réconfort. Il sera aussi un “non-conformiste” qui préférera toujours l’amour de ses frères – de tous ses frères – aux raisons les plus séduisantes. Car n’oublions jamais que “comme le corps sans souffle est mort, ainsi la foi sans œuvre est morte” (Jc 2, 26).

L’amour du Christ

Enfin, et c’est l’explication de tout ce qui précède, saint Benoît écrit, immédiatement après : “Ne rien préférer à l’amour du Christ” (RB 4). Certes, la charité envers les frères est essentielle, mais elle doit être soutenue, aidée et – pourrait-on dire – confirmée par l’amour du Christ dans la prière et le silence intérieur. L’oblat doit dire silencieusement, mais amoureux, pourquoi il aime ses frères. La charité sans amour du Christ risque très vite de dégénérer en prise de possession de l’autre par

la domination. Le Seigneur nous enseigne qu’une complémentarité existe entre prière et charité active. Jésus guérit, il nourrit, il panse les blessures, il console... et il prie... seul, à l’écart.

L’amour de la rencontre

L’oblat pourra ainsi s’approcher sans crainte des sacrements. Ne désespérant jamais de la miséricorde de Dieu, il ne refusera pas l’appel du Seigneur à la Réconciliation. Préférant l’amour du Christ, il ira avec joie au devant de la Parole de Vie et du Pain Vivant descendu des Cieux. Car il sait que la “convocation” dominicale est un appel à former, avec ses frères, l’Assemblée de louange au Seigneur. Cette vie sacramentelle est aussi un témoignage de l’Unique Nécessaire, car elle est nécessité de se nourrir de la vraie vie. En effet, la voie qui mène aux “sommets de vertu et de contemplation” (RB 73), que saint Benoît propose à ses fils et à tous ceux qui cherchent Dieu, ne peut se découvrir que dans la joie du Christ ressuscité, nourriture de vie éternelle.

OBLATION : UN MOT, UNE RÉALITÉ

Du latin *oblatio* (offrande), le terme oblation désigne d’abord l’offrande faite à Dieu et à ses ministres, notamment au cours de l’Eucharistie. Mais, le *Nouveau Testament* nous invite à

devenir sujets de l’oblation, par l’offrande de tout notre être : “Je vous exhorte mes frères, au nom de la miséricorde de Dieu, à vous offrir personnellement comme une hostie vivante, sainte, capable de plaire à Dieu. C’est là le culte que vous lui devez. Ne soyez pas modelés sur ce monde-ci, mais laissez-vous transformer, grâce au renouveau spirituel qui vous permettra de reconnaître quelle est la volonté de Dieu, ce qui est bon, ce qui lui plaît, ce qui est parfait” (Ro 12, 1-2). L’oblation est ancrée dans le schéma baptismal fondamental de Mort/Résurrection : “par le baptême, en effet, nous avons été ensevelis à la ressemblance de sa mort, afin que, comme le Christ est ressuscité des morts par la gloire de son Père, nous recevions, nous aussi, une nouvelle vie” (Ro 6, 4). L’oblation est un sacrifice, parce qu’elle est offrande de tout son être à son légitime et unique propriétaire : DIEU. Elle est reconnaissance de notre totale dépendance à l’égard du Créateur. Elle est émerveillement quotidien pour la bonté de Dieu qui nous donne la joie de le louer et de le reconnaître. Mais elle n’est pas abolition, destruction, anéantissement de la personne. L’oblation ne change pas mon corps, elle lui imprime une nouvelle orientation. Il faut bien admettre, alors, que ce changement est un rayonnement, une éclaircie de la lumière de Dieu.

L'oblation, c'est cela. La remise totale de mon être à Dieu permet aux autres d'être éclairés par la lumière céleste. Tant que je fais obstacle à cette lumière en me concentrant sur ma propre personne sans comprendre que tout vient de mon Créateur, je masque cette clarté qui vient d'En haut. L'oblat, en tant qu'icône, laisse passer à travers lui la lumière de

son Dieu qui illumine les hommes, et peut ainsi jouer pleinement son rôle dans l'annonce du salut. L'abandon à Dieu n'est donc pas renoncement à soi, mais accomplissement plénier, car la personne devient vraiment ce pour quoi elle a été créée.

FRÈRE GÉRARD M.B.
ABBAYE SAINTE-MARIE DE PARIS



Un groupe d'Oblats à Saint Benoît sur Loire, en octobre 1992.

UN TÉMOIGNAGE



Un groupe d'Oblats à l'Abbaye Notre-Dame de Jouarre

Que des moines se réfèrent à Saint Benoît, tout le monde le comprend aisément : ce dernier n'a-t-il pas laissé comme unique écrit une règle destinée à des moines vivant en communauté avec un Abbé ? Mais que des séculiers, vivant en plein monde, s'y réfèrent, eux aussi, au point d'entrer en oblature, de faire oblation et de devenir ainsi oblats d'un monastère déterminé a de quoi surprendre à première vue. Avant de voir en quoi le message de Saint Benoît peut s'adresser à tout homme, quel que soit son état de vie, définissons quelques mots.

“Oblat”, “Oblature”, “Oblation”. Ces termes, magnifiquement chargés de sens, viennent

du verbe latin “offere” qui signifie : “offrir”. L'oblat est avant tout un chrétien qui s'offre à Dieu ; sa spécificité est que, pour marcher à la suite du Christ, il utilise les moyens proposés par Saint Benoît. Lorsqu'il a constaté que sa progression pouvait se faire en union avec un monastère particulier, il fait

part de son désir de s'agréger à la communauté monastique, tout en gardant sa condition de séculier, bien inséré dans son milieu de vie (il ne s'agit pas de “jouer” au moine !). Il entre alors en oblature et, après une période de formation et de réflexion, avec l'aide d'un moine (ou d'une moniale) affecté(e) à cette tâche par le Père Abbé (ou la Mère Abbesse), s'il persiste dans son désir - et si le responsable de la communauté y consent - il fait son oblation : il fait l'offrande de tout son être ; il s'engage publiquement et définitivement à chercher Dieu avec l'aide de Saint Benoît et de la communauté monastique en question, engagement concrétisé par une charte conservée par l'Abbé (ou l'Abbesse). Son appartenance au

monastère - sans être au même titre évidemment que celle du moine ou de la moniale ! - est plus profonde que celle que peuvent avoir les “Amis des Monastères” rattachés par un lien amical, affectif ou autre, mais qui ne prononce pas d’engagement public et écrit. L’oblat fait partie d’un groupe animé de la même volonté que lui, l’oblature.

Pourquoi certains chrétiens éprouvent-ils le besoin de vivre de la Règle de saint Benoît ? Tout chrétien, en vertu de son baptême, est appelé à suivre le Christ et à mener une vie selon l’Évangile. Les routes peuvent être diverses et le pluralisme de l’Église permet de marcher sur un chemin particulier : nombreux sont les Groupements de Vie Évangéliques (les G.V.E.) qui en proposent un avec, comme dénominateur commun, une vocation personnelle, un engagement de tout l’être, un milieu fraternel et une règle de vie dans le charisme d’un saint. Lorsque l’on se dispose à faire un travail quelconque, on commence par adopter la tenue vestimentaire adéquate dans laquelle on se sent bien. Pour certains, la Règle de Saint Benoît est ce vêtement souple et taillé sur mesure, dans lequel ils se sentent à l’aise pour avancer. Saint Benoît parle d’une “petite” règle “élémentaire”. Il est bien modeste ! Certes la Règle n’est pas un long traité. Certes elle ne contient rien d’ “extraordinaire”.

Saint Benoît demande - pour ne citer que les points importants - d’être à l’écoute (de Dieu et des autres), de pratiquer l’humilité et l’obéissance, d’avoir un esprit de silence, de savoir consacrer du temps à la prière, de s’abandonner totalement à la volonté de Dieu, d’être accueillant, de garder en tout le sens de la mesure et de l’équilibre.

Non, à priori, rien d’ “extraordinaire” ; ces exhortations sont celles de l’Évangile ! Rien d’original : au début de sa Règle, Saint Benoît recommande : “Avant tout, aimer le Seigneur Dieu de tout son cœur, de toute son âme, de toutes ses forces”. N’est-ce pas là le signe de reconnaissance des chrétiens ? Mais quel programme ! La mise en pratique de ces conseils exige, en effet, le dépouillement de soi, l’écoute de Dieu, une lutte continuelle contre les tendances naturelles, bref, un effort constant de conversion. Une vie totalement orientée vers Dieu, centrée sur Lui, n’est pas une chose acquise, pas plus par l’oblation que par le Baptême. L’offrande véritable ne peut se faire sans combat. L’oblation faite à un moment donné de l’existence se renouvelle jour après jour.

Saint Benoît dit de sa Règle qu’elle est “une école du service du Seigneur”. “Écoute bien, mon fils, les leçons du maître ; incline l’oreille de ton cœur ;

accueille les avis d’un tendre père et mets les effectivement en pratique”. “Accomplis... cette petite règle élémentaire... Alors tu arriveras”. Tels sont les premiers et les derniers mots de la Règle. Le chemin est tracé : “Écoute... Mets en pratique... Tu arriveras”. Vivre de la Règle exige une ascèse certaine : dans un monde où les obligations de la vie sont multiples, il faut savoir trouver les moments pour la prière et la lectio divina ; dans un monde bruyant et agité, il faut savoir faire silence en agissements et en paroles ; dans un monde où l’amour propre est de mise, il faut savoir faire acte d’humilité et reconnaître ses torts ; dans un monde où l’on juge trop souvent sur l’apparence, il faut savoir vivre la pauvreté – pas obligatoirement la pauvreté matérielle que l’on ne saurait imposer à sa famille et à son entourage, mais au moins la pauvreté du cœur ; dans un monde qui prône la liberté sexuelle, il faut savoir vivre la chasteté ; dans un monde où le repli sur soi est trop souvent de rigueur, il faut savoir s’engager, au niveau familial, professionnel, social, paroissial, civique... Les valeurs du monde sont loin d’être toujours les valeurs évangéliques et l’oblat, comme tout chrétien séculier, se doit d’être du monde – c’est son milieu de vie – en ayant le discernement nécessaire pour combattre ce qui

est du diable et favoriser le Royaume de Dieu. La tâche est difficile : Saint Benoît en est conscient puisque, dans son Prologue, il met en garde contre la tentation d’abandon ou de fuite. Pour inciter à la persévérance, il rappelle l’invitation de Dieu : “Quel est celui qui veut la vie et souhaite voir des jours heureux ?”. Comme tout homme, l’oblat aspire au bonheur mais achoppe constamment au mystère du mal et de la souffrance. Comme tout chrétien, il sait que le seul bien capable de le combler en plénitude est la vie, la vraie, l’éternelle. Toute la Règle montre comment faire pour l’obtenir. L’oblat n’est pas un masochiste. Il sait que le chemin sera âpre, mais qu’il ne sera pas seul à le faire. Saint Benoît, en père soucieux d’encourager ses enfants, leur rappelle que tout se fait “avec l’aide du Christ” et “sous la garde de Dieu”. Dès qu’il s’aperçoit qu’on le cherche, dit-il, Dieu assure de sa présence et dit : “Me voici !”. De plus, l’oblat sait qu’il peut compter sur la prière du Monastère. Y a-t-il de meilleures motivations pour se mettre en marche ?

MONIQUE CHOFFAT
OBLATE DE L’ABBAYE
NOTRE-DAME DE JOUARRE

LES LAÏCS CISTERCIENS

“Une nouvelle branche sur l’arbre cistercien...”

DOM BERNARDO OLIVEIRA.

Depuis une vingtaine d’années sont nés, dans diverses parties du monde, des groupes de laïcs, communautés ou fraternités, désireux de partager le charisme cistercien. Il en existerait une cinquantaine à l’heure actuelle, de dimensions variées, mais partageant des valeurs et des pratiques communes, inspirées des cisterciens, autour des cinq piliers de la “*conversatio*” de la Règle de saint Benoît : prière et lectio divina, vie fraternelle, simplicité, travail et ascèse.

De tels groupes existent en France comme, par exemple, La Grange Saint-Bernard de Clairvaux¹, la Fraternité de Port du Salut², la Fraternité d’Aiguebelle³, le groupe de Sainte-Marie du Désert⁴. Cette liste n’est pas exhaustive, notamment car certaines expériences ne sont pas encore formalisées.

UN CHARISME PARTAGÉ

Dès 1995, Dom Bernardo Oliveira, abbé général de l’Ordre Cistercien de la Stricte Observance, constatait⁵ : *“En divers endroits où se trouve aujourd’hui notre Ordre, on voit surgir des personnes ou des groupes qui désirent partager d’une façon ou d’une autre notre charisme. Dans certains endroits, on peut constater ce fait par la présence de lieux (salles, maisons) mis à la disposition des groupes (souvent des jeunes). On trouve aussi des groupes de bienfaiteurs qui s’organisent pour aider une communauté ou l’autre. Enfin, ne manquent pas non plus les demandes d’associations en vue d’une certaine forme d’oblation. Ces faits, relativement nouveaux pour notre Ordre, coïncident avec le surgissement des laïcs dans la vie de l’Église. De plus, dans plusieurs pays, les mouvements laïcs ont modifié la conception et la vision de l’Église elle-même. Le récent Code de Droit Canonique a « canonisé » le désir des laïcs de partager la vie et la spiritualité*

des instituts religieux. Selon le canon 303, tout institut peut établir un type d’association avec des laïcs séculiers. Comment devons-nous interpréter ces faits? Qu’est-ce que le Seigneur cherche à nous dire à travers ce signe des temps qui semble certainement être un signe de Dieu... Notre mission d’annoncer l’Évangile par notre présence contemplative n’a pas l’exclusivité et n’exclut pas; au contraire, elle admet la complémentarité de la présence contemplative de laïcs immergés au cœur du monde. La mission propre de notre charisme ne s’épuise pas avec notre manière de la vivre et de la manifester. L’implication de laïcs séculiers dans notre charisme et notre mission rendrait plus évidentes l’actualité et l’utilité de ceux-ci.”

UN GROUPE PRÉCURSEUR EN FRANCE : LA GRANGE SAINT BERNARD DE CLAIRVAUX

La Grange Saint Bernard de Clairvaux est née de la réunion de laïcs attirés par le charisme cistercien, le 27 avril 1991, à Outre Aube près de Clairvaux dans une ancienne grange de convers, acquise depuis⁶ par l’association.

Cette naissance a été marquée par une cérémonie présence de Dom Loïs Abbé de Cîteaux, de Frère Jean-François Holtoff⁷ et du Père Savourat vicaire général du diocèse de Troyes. Ces laïcs ont choisi de se réunir chaque mois à Clairvaux pour une journée de vie communautaire et de formation, et, pour ceux qui le pouvaient, de suivre une fois par trimestre une formation à l’abbaye de Cîteaux. En avril 1995, la Grange saint Bernard de Clairvaux a été présentée, à l’abbaye de Cîteaux, aux abbés et abbesses de la conférence régionale francophone Nord Europe et le 23 juin 1995, Dom Bernardo Oliveira, Abbé général de l’Ordre cistercien de la stricte observance, a rencontré des représentants de la Grange. Il avait, au début de cette même année, lancé une réflexion internationale sur “les laïcs associés”.

Peu après est rédigée la Charte⁸ de La Grange et, en août 1995, est vécue, à Clairvaux, la première semaine communautaire du groupe. En 1996, est intervenue la “Reconnaissance de la Grange”, au cours d’une liturgie de la Parole présidée par Dom Olivier, Abbé de

1. Grange saint Bernard de Clairvaux. Outre-Aube – 10310 Clairvaux
e-mail : grange.st.bernard@wanadoo.fr – site : <http://www.citeaux-abbaye.com>
(cliquer Grange de Clairvaux)

2. Abbaye de N-D de Port-du-Salut – 53260 Entrammes.

3. Abbaye N-D d’Aiguebelle 26230 Montjoyer – Site web : <http://abbaye-aiguebelle.com>
(cliquer sur Fraternité d’Aiguebelle)

4. Abbaye Sainte-Marie-du-Désert 31530 – Bellegarde-Sainte-Marie

5. Bernardo OLIVERA “*Réflexions sur le défi des associations charismatiques*”
in Collectanea Cisterciensia 59, 1997, p. 256.

6. La décision d’acquisition a été prise en octobre 2000.

7. Dom Jean-François Holtoff est actuellement supérieur de l’abbaye de Port-du-Salut.

8. Il s’agit de la première rédaction du document fondateur de La Grange saint Bernard de Clairvaux. On peut trouver le texte actuel sur le site Internet de la Grange ou sur le site de l’Ordre cistercien de la stricte observance qui comporte une page relative aux laïcs cisterciens : <http://www.ocso.org>

Cîteaux. Ceux qui en avaient fait la demande ont alors reçu, de ses mains, la Règle de saint Benoît. L'année 1998 a été marquée par la commémoration du neuvième centenaire de la fondation de l'abbaye de Cîteaux, et l'organisation, à Cîteaux, de la synaxe de la famille cistercienne, à laquelle a été conviée la Grange Saint Bernard. Les participants à cette synaxe sont alors venus visiter la Grange, où, peu après, s'est installée, à titre permanent, une laïque cistercienne. Dans les années suivantes, du fait notamment du nombre de personnes et de leur éloignement géographique, sont nés des groupes locaux faisant partie intégrante de la Grange : le groupe initial de Clairvaux, le groupe d'Ubexy⁹ (à la fin de 1998), le groupe du Nord (1999), le groupe de Chambarand¹⁰ et le groupe "Près de Cîteaux¹¹" (2001). En 2000 est rédigé un "coutumier¹²" et le deuxième semestre de l'année 2002 a été consacré à une synaxe de la Grange, ayant pour objet des échanges sur les pratiques individuelles et collectives, sur les modes d'organisation sur les

perspectives d'avenir. Les groupes se réunissent chaque mois pour partager "lectio", prière et enseignement. Chaque trimestre des journées de formation sont organisées à Cîteaux ou à Clairvaux, et des semaines communautaires sont proposées durant l'été à Clairvaux¹³.

LES RENCONTRES INTERNATIONALES DE LAÏCS CISTERCIENS ASSOCIÉS

La Première Rencontre Internationale des laïcs cisterciens associés s'est tenue en janvier 2000, au monastère de Quilvo (Chili), réunissant douze communautés de laïcs associés à l'Ordre cistercien de la stricte observance, dont la Grange Saint Bernard de Clairvaux. Des liens se sont, alors, créés et une démarche collective a été initiée.

C'est à l'abbaye de Notre Dame d'Holy Spirit, à Conyers Géorgie (États-Unis) que les laïcs associés se sont réunis du 24 au 30 avril 2002 pour la Deuxième Rencontre Internationale¹⁴, en présence de Dom Bernardo Oli-

veira, abbé général de l'Ordre. Une centaine de personnes, moines, moniales et laïcs représentaient 26 communautés ou groupes de laïcs venant du Canada, du Chili, de France, d'Irlande, du Nigeria, de Norvège, d'Espagne, de Suisse, des États-Unis et du Venezuela. Les délégués des Pays-Bas et du Mexique et d'autres pays n'ont pu, malgré leur désir, se rendre à cette Rencontre.

Dans son homélie du 25 avril 2002 Dom Bernardo après avoir observé que "...l'historicité du charisme cistercien exige la nécessité et impose le devoir d'un aggiornamento et d'inculturation" et que "l'inculturation ne suppose pas seulement référence aux lieux et aux temps ou aux époques" mais "suppose aussi référence aux genres (masculin et féminin), aux générations (jeunes, adultes, anciens) aux différents groupes sociaux (ruraux, citadins, ouvriers professionnels...) et aux états de vie (clergé, consacrés, laïcs...)" demandait aux laïcs réunis "d'être non pas des "photocopies" cisterciennes dans leur version monastique mais bien une version ré-incarnée du charisme". Il les invitait à parler "de ce charisme en un autre langage" à en découvrir "de nouvelles médiations" et à "prendre des risques et à aller au-delà de nos propres frontières". Il concluait dans les termes suivants : "En réalité, ce n'est pas moi qui vous invite, c'est

l'Esprit, qui vous a parlé au cœur et vous a invité à recréer notre charisme cistercien en lui donnant une forme nouvelle."

Voici quelques questions qui pourraient se poser :

- Quels seraient les critères essentiels de discernement d'une vocation cistercienne laïque en ses débuts et dans les différentes étapes de sa croissance ?
- Quels sont les "exercitia corporalia et spiritualia" propres à une "conversatio" cistercienne laïque qui sera vécue dans le monde bien qu'on ne soit pas du monde ?
- Quels seraient les éléments fondamentaux d'un programme de formation qui permette d'incarner les valeurs dans la vie des laïcs et laïques cisterciens ?
- Quels services et quelles relations doivent exister entre les membres d'un groupe de laïcs et laïques cisterciens pour que la vie croisse et se répande ?
- Quelle forme d'engagement doit unir les laïcs et laïques cisterciens au Seigneur, aux autres membres du groupe, au monastère de référence et à l'Ordre ?
- Quel type d'union ou d'association pourrait exister entre les groupes d'une même région et entre les différentes régions ?

9. Abbaye N.D de Saint-Joseph d'Ubexy – 88130 Charmes

10. Abbaye N.D du Sacré-Cœur de Chambarand – La Trappe – 38490 Roybon

11. Abbaye N.D de Cîteaux – 21700 Saint-Nicolas-lès-Cîteaux

12. Il s'agit d'un recueil des pratiques individuelles et collectives, quotidiennes et périodiques, proposées aux membres de la Grange.

13. Ces semaines sont ouvertes non seulement aux membres de la Grange, mais aussi aux personnes intéressées par la démarche. Les renseignements peuvent être obtenus à La Grange saint Bernard de Clairvaux Outre-Aube – 10310 Clairvaux.

14. "Deuxième rencontre internationale des laïcs cisterciens (Conyers, avril 2002)" in Collectanea Cisterciensia 64, 2002, pp. 232-234.

- Qu'attend-on des monastères de référence et de l'Ordre dans son ensemble ?

“Beaucoup de réponses ont déjà été trouvées dont certaines ont résisté à l'épreuve du temps. Elles sont apparues comme des valeurs stables et ont été regroupées en statuts. Aussi est-il possible aujourd'hui de confronter les idées afin de continuer à chercher et à trouver. Que le Seigneur nous assiste dans son esprit créateur...”

La Rencontre a consisté en un partage autour de ces questions. Elle a été, aussi, l'occasion de découvrir la différence et la richesse des autres communautés ou groupes, dont le vécu prend des formes diverses. Certaines étant proches de l'oblature, d'autres ayant adopté des modes de fonctionnement plus nouveaux, tels que ceux décrits par Frère Joël Régnard, prieur de Cîteaux et accompagnateur de La Grange Saint-Bernard de Clairvaux, dans un article intitulé *“Le charisme cistercien à l'épreuve des laïcs”*¹⁵.

En réponse à une lettre adressée aux abbés et abbesses de l'Ordre Cistercien de la Stricte Observance, la Réunion Générale Mixte de l'Ordre Cistercien de la Stricte Observance a écrit, le 24 septembre 2002, à l'attention des groupes de laïcs cisterciens,

un texte dans lequel on peut relever : *“...L'heure est venue où notre Ordre, comme l'Église elle-même, est appelé à regarder avec courage et dans la foi les chemins nouveaux ouverts par l'Esprit pour rendre témoignage à l'Évangile. Nous voyons se lever sur le tronc cistercien une branche différente de tout ce qui était jusqu'alors apparu : des hommes, des femmes, mariés ou célibataires, qui reçoivent du Seigneur un appel à servir à l'école de l'amour, selon la Règle de saint Benoît et la tradition cistercienne... Un fait est là qui devient de plus en plus évident : la floraison de tous vos groupes à travers le monde. Des valeurs et des pratiques communes, telles que la “lectio divina”, la prière individuelle et liturgique, la simplicité de vie, la “conversatio morum”, le silence intérieur et la contemplation, le travail comme moyen de sanctification, vous reliez les uns aux autres et à nous-mêmes. Ce fait nouveau, nous l'accueillons comme un signe des temps et le mettons volontiers en relation avec la place de plus en plus grande prise par les laïcs dans la vie de l'Église... L'avenir, nous l'ignorons, mais notre vision de la Famille Cistercienne vous reconnaît comme des témoins authentiques de la vocation cistercienne engagée en plein monde. Nous en*

sommes émus et profondément reconnaissants à l'Esprit qui travaille en vous. C'est lui le Maître et le Guide de notre unité dans la diversité de nos états de vie”.

La Rencontre a été l'occasion de la création d'un Comité International en charge d'assurer le lien entre les groupes et de préparer la prochaine Rencontre qui aura lieu à Clairvaux en 2005. Un site Internet des laïcs cisterciens¹⁶ a aussi été créé.

DES DIVERSES MANIÈRES DE VIVRE LE CHARISME

Dans l'article précité *“Le charisme cistercien à l'épreuve des laïcs”* Frère Joël Régnard analyse ainsi les différences entre les différents groupes : *“Si nous essayons maintenant de partir de l'expérience des différents groupes pour examiner les fruits du charisme, une première constatation s'impose : entre les groupes ou même à l'intérieur d'un groupe, on peut constater deux tendances, celle des contemplatifs et celle des actifs. Les contemplatifs donnent une grande importance au modèle monastique, le lien avec telle ou telle communauté est pour eux vital ; les “exercices” qu'ils mettent en place dans leur vie, parfois très exigeants, tendent à reproduire la pratique monastique... Le risque est de majorer le côté cistercien plus que le*

côté laïc avec son caractère séculier comprenant un engagement dans le monde. Les actifs insistent sur le côté séculier de leur vie de baptisés dans le monde. Ils ne veulent pas que leur appartenance à un groupe de laïcs cisterciens empiète sur les autres engagements. La spiritualité cistercienne est là d'abord pour les ramener à l'écoute de la Parole qui éclaire leur action.”

Les laïcs, les groupes, communautés ou fraternités travaillent effectivement, pour trouver, en fonction de leur sensibilité, le positionnement juste qui leur permette, à la fois, de vivre du charisme cistercien et d'être concrètement engagés dans le monde. La voie est peut-être dans une forme de “partenariat” avec les religieux.

JACQUES DEFRENNE

15. Joël REGNARD *“Le charisme cistercien à l'épreuve des laïcs”* in Collectanea Cisterciensia 63, 2001, pp. 315-331.

16. <http://famillecistercienne.org>

VIE DE LA FONDATION

Rue Dutot – 9 décembre 2002

INAUGURATION DES LOCAUX (Allocution de Mère Myriam Fontaine, Présidente de la Fondation des Monastères)

Monseigneur,
Chers sœurs et frères,

Nous avons la joie de nous retrouver tous ici, ce soir, dans ces nouveaux locaux de la Fondation des Monastères. Comme vous avez pu déjà le constater, le nouvel espace qu'ils nous offrent permet de vous accueillir tous ! Ils vont pouvoir être, désormais, le lieu de rencontre de beaucoup de groupes monastiques qui devaient, à chacune de leur réunion à Paris, chercher, et parfois difficilement, une salle disponible pour leur rencontre.

Mais ces locaux vont surtout permettre à nos secrétaires, Marie-Laure,

Madeleine, Yolande, Marie-Christine et tous nos amis bénévoles, de pouvoir travailler dans de meilleures conditions et plus efficacement !

Il me faut remercier, ce soir, tous ceux qui ont aidé à l'aménagement de ce lieu.

Merci d'abord à Monseigneur Le Gall qui a contribué très activement au transfert de la rue de Paradis ; c'est vous, Monseigneur, qui avez pris cette heureuse décision et qui avez prospecté avec nous pour trouver d'autres locaux. Et le choix de la rue Dutot, arrêté avant votre départ



comme Évêque de Mende, a été et demeure très heureux.

Merci également à tous ceux et celles qui ont travaillé très efficacement à l'aménagement de ces locaux : Monsieur Colomb, notre architecte-conseil, qui s'est dépensé sans mesure pour mener à bien l'ensemble des travaux. Avec lui, notre Père Daniel, encore trésorier, s'est beaucoup impliqué : il a voulu que tout soit fonctionnel et agréable. *"La salle des douches est à ses dimensions..."* m'écrivait malicieusement l'un d'entre nous ! Le mobilier, sur mesure, a été fabriqué en Normandie : félicitations à Monsieur Legouest.

Enfin, merci à celles et ceux qui ont aidé au déménagement. Ici, je dois remercier plus spécialement notre secrétariat qui n'a pas compté son temps et ses forces pour tout installer avec goût. Elles en sont les premières bénéficiaires pour leur travail, mais c'est aussi nous tous qui en profitons et tous ceux qui passeront.

DÉPART DU TRÉSORIER : PÈRE DANIEL

Puisque nous sommes tous réunis, ce soir, il nous faut aussi fêter un départ : celui de notre trésorier, Père Daniel !

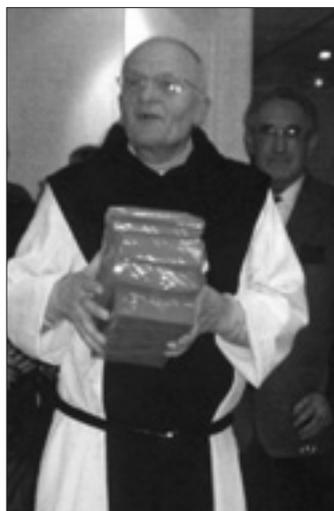
Père Daniel a une longue histoire à la Fondation. Arrivé au Conseil d'Administration le 27 juin 1981 en qualité de "secrétaire général adjoint" du Père Huteau, il disparaît en janvier 1985. Les raisons sont, paraît-il, en lien avec la forte personnalité du Père Huteau qui prenait beaucoup de place... et sans doute toute la place !

En juin 1992, il revient comme trésorier au Conseil d'administration de Jouques alors que Dom Michel Pascal succède à Dom Alain. Entre alors au Conseil Dom Robert Le Gall, futur président...

Cette charge de trésorier, Père Daniel la gardera 10 ans. Ces 10 années de service à la Fondation ont marqué tous ceux et celles qui ont travaillé avec vous Père Daniel. Votre sérieux, votre sens des affaires, votre entêtement parfois ont si bien gardé la "caisse" que vous l'avez fait produire, tel un bon intendant !

Mais vous avez su aussi assurer auprès du secrétariat, une présence quasi-paternelle qui l'a beaucoup soutenu. Et votre renfort au Congrès des Notaires avait, paraît-il, un grand impact sur les visiteurs.

Enfin, nous sommes tous conscients qu'à travers ce service de trésorier à la Fondation, c'est à toutes les communautés monastiques que vous avez donné le meilleur de vous-même ; au nom de toutes, je vous en remercie.



Père Daniel

Et ce service matériel n'a rien détourné Père Daniel de sa recherche de Dieu ; la preuve en est que, comme cadeau de départ, il a souhaité monter sa bibliothèque pour se replonger dans la contemplation et se préparer au dernier passage ! Cher Père Daniel, merci pour votre service, merci pour votre témoignage !

CHRONIQUE JURIDIQUE

QUESTIONS-RÉPONSES

Nous poursuivons ici une chronique que nous avons entamée dans le n° 132 de la revue. Il s'agit de questions récentes que nous avons pu recevoir à la Fondation et des réponses brèves que nous avons apportées.

1. Nous sommes une communauté religieuse qui emploie un jardinier : devons-nous payer la taxe sur les salaires ?

Seuls les employeurs agricoles sont dispensés du versement de cette taxe. Si la communauté n'est pas employeur agricole, elle est donc redevable de cette taxe.

2. Nous sommes une association de fidèles, dont certains membres vivent en commun. Pouvons-nous, pour des travaux faits à l'extérieur, bénéficier du régime de la valeur d'entretien ?

Le régime de la valeur d'entretien, prévu par la circulaire La Martinière du 7 janvier 1966, est exclusivement réservé aux activités des communautés religieuses et congrégations. Les associations de fidèles ne rentrant pas dans ces catégories juridiques, elles ne sauraient bénéficier de la valeur d'entretien.

3. Je suis vierge consacrée : puis-je bénéficier du régime de la valeur d'entretien pour les travaux que j'effectue ?

Non : car vous n'appartenez pas à une communauté religieuse à laquelle seule la valeur d'entretien est reversée. Autrement dit, pour bénéficier du régime de la valeur d'entretien, il faut faire partie d'une communauté religieuse qui est, en réalité, le bénéficiaire de la valeur d'entretien.

4. Nous sommes une association de fidèles regroupant quelques personnes vivant en commun. La Fondation des Monastères peut-elle nous aider ?

Oui, pour apporter des conseils juridiques, administratifs ou fiscaux.

Non pour attribuer des secours financiers qui sont réservés, selon l'art. 1^{er} de nos statuts, aux collectivités religieuses. Non également pour recevoir des dons et des legs qui leur seraient destinés.

5. *Communauté non reconnue, nous envisageons de demander la reconnaissance légale. Devrons-nous alors remettre annuellement nos comptes à l'autorité préfectorale de tutelle?*

Non. Il conviendra seulement de les mettre à la disposition de la tutelle si celle-ci vous les demande.

6. *Notre communauté emploie quatre salariés: est-elle redevable de la taxe sur la formation professionnelle continue?*

Oui, mais à taux réduit (0,15 %) dans la mesure où l'employeur a moins de 10 salariés.

7. *La TVA à taux réduit s'applique-t-elle:*

- aux barrières de clôture : R/oui
- aux contrats de maintenance des ascenseurs : R/oui
- au changement d'un brûleur de chaudière : R/oui
- à la réparation de matériels de cuisine : R/oui si les éléments sont incorporés à l'immeuble (encastrés dans les murs par ex.).

8. *Congrégation reconnue, nous organisons chaque année une journée d'amitié qui est une sorte de kermesse au profit du monastère; il y a repas, stands*

et tombola. Les bénéfices en sont-ils imposables?

Non, car vous bénéficiez de l'exonération prévue par le Code général des Impôts au profit de six manifestations exceptionnelles de bienfaisance ou de soutien organisées dans l'année à votre profit exclusif. A cette occasion, vous êtes exonérée de tous impôts ou taxes (TVA, impôt sur les sociétés, taxe professionnelle) et même taxe sur les salaires si vous employez du personnel occasionnel ce jour-là. En revanche, vous tiendrez une comptabilité spéciale afin de pouvoir justifier des recettes et dépenses de la manifestation (sur la question v. Lefebvre "Associations", n° 2643 et 14610 à 14616).

9. *Je suis religieuse de vœux solennels, et viens d'hériter de ma mère décédée. Je suis légataire universelle. Ma communauté légalement reconnue peut-elle recevoir ce legs?*

Non, car votre mère vous a inscrite sur son testament comme héritière. Vous devrez donc payer les droits de succession correspondant à ce legs. Ensuite, vous pourrez faire un don manuel du restant à votre communauté. Celle-ci dans sa comptabilité précisera bien en face de ces sommes "don manuel de M^{lle} X... en religion sœur Y...".

10. *Je suis religieuse et fille unique. Mon père envisage de*

rédiger un testament en désignant ma communauté reconnue comme légataire universelle. Est-ce possible?

Oui. Mais vous aurez, lors de l'ouverture de la succession, le droit de revendiquer votre part de réserve qui, dans ce cas, est égale à la moitié. Sur cette part, dont vous pourrez disposer comme vous le souhaitez, vous paierez alors des droits.

Cependant, il vous sera possible de renoncer purement et simplement à la succession : le profit intégral de celle-ci reviendra alors à la communauté prévue dans le testament.

À noter : le même système est envisageable si la communauté n'est pas reconnue légalement, à condition que le testament soit établi en faveur de la Fondation des Monastères.

11. *Existe-t-il, en France, un Code administratif analogue au Code Civil?*

Non, le droit administratif français n'a jamais été codifié, de façon systématique, en une suite d'articles numérotés. En revanche,

l'éditeur Dalloz publie, avec des mises à jour régulières, un Code administratif qui rassemble, par matières, les lois et décrets applicables aux relations entre l'État et les particuliers. En outre, on signalera, en ce qui concerne les cultes, la très importante "somme" publiée au Cerf en 1996 ; elle s'intitule : "liberté religieuse et régimes des cultes en droit français".

12. *Où consulter facilement des textes juridiques récents?*

Sur Internet bien sûr ! Il y a le site journal-officiel.gouv.fr, sur lequel vous trouverez les publications du J.O. Mais nous vous conseillons plutôt le site legifrance.gouv.fr, site officiel du Gouvernement, qui est très facile d'accès. On y trouve notamment lois, décrets et décisions de tribunaux, à condition de posséder quelques références minimales sur le texte recherché. Dans les mêmes conditions, on peut retrouver les textes d'application, instructions ou circulaires, publiés dans les Bulletins officiels des différents ministères.

PERE ACHILLE MESTRE



QUAND HOSPITALITÉ RIME AVEC SÉCURITÉ

Bon nombre de Monastères pratiquent occasionnellement l'accueil de personnes âgées (entourage familial, amical ou local), sans avoir pour autant le statut de maison d'accueil ou de retraite.

Si cette démarche part d'un sentiment altruiste, et découle légitimement d'un devoir d'hospitalité édicté par la règle de Saint-Benoît, vous ne pouvez aujourd'hui ignorer les règles de base à observer afin de garantir à ces personnes une sécurité optimale.

En effet, même si votre activité ne vous classe pas dans la catégorie des établissements recevant du public (voir encadré), vous pouvez être mis en cause – et votre responsabilité civile et/ou pénale reconnue – pour des dommages subis par les personnes que vous accueillez, du fait de manquements manifestes aux règles élémentaires de prudence et de sécurité.

Qu'est-ce qu'un établissement recevant du public (ERP) ?

Sont considérés comme Établissements Recevant du Public tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation payante ou non.

Sont considérées comme faisant partie du public toutes les personnes admises dans l'établissement à quelque titre que ce soit en plus du personnel.

Les Établissements Recevant du Public font l'objet d'une réglementation contre les risques d'incendie et de panique et, à ce titre, sont soumis à des règles de sécurité très strictes (Code de la Construction et de l'Habitation, Arrêté du 25 juin 1980 modifié et du 22 juin 1990).

Quelques conseils...

- Disposer d'extincteurs en nombre suffisant et savoir s'en servir (un appareil pour 200 m²).
- S'assurer régulièrement que les installations et appareils électriques sont en bon état.
- Faire vérifier l'installation de chauffage (gaz, fuel...) et faire ramoner les conduits d'évacuation des fumées une fois par an.
- Faire en sorte que les portes, couloirs, escaliers... soient dégagés en permanence, sans aucun obstacle susceptible de ralentir une éventuelle évacuation.
- Proscrire l'utilisation de bougies en éclairage d'appoint (préférer les lampes torches électriques).
- Éviter l'amoncellement de bric-à-brac sous les combles.
- Prendre garde aux sols glissants (parquet ciré, carrelage humide) ainsi qu'aux marches d'escalier glissantes ou usées.
- Veiller à ce que les pièces à vivre et les chemins d'accès soient bien éclairés (le moins de zones d'ombre possible).
- Éviter de loger les personnes à mobilité réduite en étage.
- Proscrire autant que possible les tapis et la présence de rallonges électriques sur le sol...

Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle reflète l'état d'esprit qu'il convient d'adopter dès lors que vous acceptez de recevoir des personnes extérieures dans vos locaux.

FRÉDÉRIQUE BERNAERT

Pour en savoir plus, consultez le site de la Mutuelle Saint-Christophe, www.msc-assurance.fr

Sur ce sujet, une réunion de MONASTIC a eu lieu le 26 novembre 2002. A cette occasion 3 moines et moniales sont intervenus :

- Le Père André de Ligugé, au sujet de la sécurité incendie
- Sœur Marie-Noëlle d'Échourgnac sur la sécurité alimentaire
- Sœur Marie-Christine de Limon sur la Cavimac et la Sécurité Sociale des religieux.

Le compte rendu de ces conférences sera envoyé à tous les Monastères contemporains, ainsi qu'un document de la Commission d'éthique, présidée par Dom Marie-Gérard Dubois, Abbé de la Trappe.

Les autres Communautés intéressées peuvent demander ces documents à la Fondation des Monastères.

MONASTIC, VOUS CONNAISSEZ ?



L'Association MONASTIC rassemble 227 communautés monastiques de tradition chrétienne qui sont implantées en France principalement, mais aussi en Belgique, en Allemagne, en Suisse, dans le Grand-Duché de Luxembourg et en Italie.

Régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, elle a été créée le 22 juillet 1989 (parution au Journal Officiel du 16 août 1989) dans le but de faire face à la situation de concurrence déloyale provenant d'un usage abusif de terminologie ou de publicité d'apparence monastique. Une marque collective, avec son logo, a été déposée à l'INPI le 5 octobre 1989.

Le but de MONASTIC est d'aider et d'assister les instituts et communautés monastiques dans toutes les questions liées aux réalités économiques : questions éthiques, juridiques et administratives ; questions financières et fiscales ; questions commerciales, notamment celles du respect des conditions nécessaires pour l'obtention du contrat d'utilisation de la marque et du logo MONASTIC. L'association n'ef-

fectue par elle-même aucune opération commerciale ; chaque monastère est autonome et reste entièrement libre dans la manière de gérer ses propres activités.

MONASTIC, c'est une marque. Elle répond aux besoins évidents de nombreux consommateurs désireux d'acquérir des produits de qualité, en étant sûrs qu'ils sont le fruit du travail de moines et de moniales, sans fauxsemblant et sans contrefaçon.

MONASTIC, c'est aussi une marque de confiance. Tout consommateur peut avoir entière confiance dans la marque. Et lui témoigner en retour qu'il lui accorde toute sa confiance.

C'est pourquoi, aujourd'hui, MONASTIC se présente sur un site : www.monastic-euro.org

FRERE GÉRARD JOYAU, PRÉSIDENT DE MONASTIC, SŒUR MYRIAM, SECRÉTAIRE PERMANENTE.

ASSOCIATION MONASTIC :
la marque des productions et
des services monastiques en
Europe : info@monastic-euro.org

Secrétariat
10 Allée du Carmel
40 500 st-Sever-sur-Adour

ANNONCES

1 Le Père Christophe Vairon, du diocèse de Toulouse, construit une nouvelle église dans une zone de forte urbanisation. Elle remplacera la chapelle qui s'y trouvait auparavant, laquelle contenait un autel en marbre d'Italie qui ne servira plus. Le Père Christophe met donc cet autel à disposition de qui en voudra. Cet autel se compose d'un dessus en marbre blanc, d'un bloc en marbre noir, d'un coffre en marbre blanc, de quatre pieds en marbre noir.
On peut joindre le Père Christophe, pour davantage de renseignements, de préférence à partir de 19 heures au 05 61 24 04 50.

2 La Communauté des Bénédictines d'Eyres Montcube (Landes) recherche pour un oratoire deux statues :
- Saint Joseph avec l'Enfant Jésus, en plâtre coloré de 1,20 m environ "doux et priant".
- une Vierge aux rayons (rue du Bac) de 1 m/1, 20 m, blanche (ou crème) pouvant aller à l'extérieur
*Abbaye Notre-Dame St Eustase
40500 Eyres-Montcube
Tél. : 05 58 76 24 25
Fax : 05 58 76 32 01*

3 Les Bénédictines de Cotignac cherchent un Aumônier. Messe célébrée selon le Missel de Paul VI en latin-grégorien. Pour tous renseignements complémentaires

s'adresser à :
*Monastère La Font Saint Joseph du Bessillon
83570 COTIGNAC
Tél. : 04 94 04 63 44
Fax : 04 94 04 79 78*

4 L'Atelier de reliure de l'ABBAYE SAINT JOSEPH de FLAVIGNY recherche des polices de caractères de 1,5 à 5 mm ainsi que des compositeurs "ad hoc" et un réchaud à dorer, pour pouvoir composer les titres.
*S'adresser au Père Maurice
Tél. : 03 80 96 22 31*

5 Par suite de la fermeture de leur atelier d'imprimerie offset, les Carmélites de Saint-Chamond proposent :
- Chassis isolation Rex Rotary 1515
- Banc photo Eskofot 242 N-215.359 pour plaques alu CRAO ou présensibilisées
- Bloc changement couleur pour copieur Rex Rotary 8316 DEZ
- Composphère
URGENT
Contactez au 04 77 22 13 08

6 Les Sœurs Cisterciennes d'Obout (Cameroun) auraient besoin de matériel pour faire des confitures (c'est leur principale activité et source de revenus). Vous pouvez prendre contact avec

Frère Marc Henri, d'Aiguebelle, si vous avez quelque chose à proposer.
Tél. : 04 75 98 64 71
com.aiguebelle@wanadoo.fr

8 Recherche revues, images, calendriers, cartes postales à thèmes religieux (même écrites) pour personnes âgées.

Recherche également pour enfants handicapés : images ou cartes postales (même écrites) représentant animaux, paysages, trains, motos, autos, sports etc. ainsi que revues et livres pour enfants. Tous les frais de port seront remboursés.
S'adresser à M^{lle} Odile MAILLOT
Le Bourg
71510 MOREY

9 Une communauté propose :
- 2 stalles individuelles en bois (chêne foncé) : 52 cm de large avec appuie-bras 2 cm ; 92 cm de hauteur,
- 2 rangées de 27 stalles de même largeur,
- dossier 80 cm avec porte livres sur plancher de 10 cm, 17 chaises en bois (chêne clair), assise de 42 cm,
- 1 pétrin servant d'Autel : 1,55 m de long ; 0,91 m de hauteur ; 0,64 m de profondeur - avec 2 portes devant,
- un Christ sur pied.
Conditions à débattre avec Sœur Michèle : 01 44 37 34 88.

10 Madame D. Barbare propose des ornements dont certains éléments pourraient être réutilisés : chasubles, chapes, broderies, dentelles etc..

À la disposition d'une communauté religieuse qui pourrait en tirer partie.

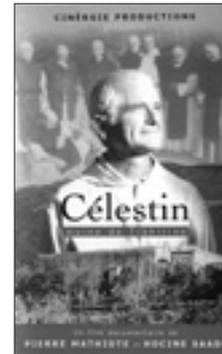
Madame D. Barbare :
31, rue Grande
80200 CARTIGNY
Tél. : 03 22 86 93 07

11 Infirmière, 52 ans, 18 ans d'expérience milieu hospitalier, recherche place d'infirmière ou aide-soignante dans monastère pour soins de sœurs âgées.

Souhaiterait logement et petit salaire si possible. Libre de suite.
Écrire à la Fondation qui transmettra.

12 Monastère de Clarisses n'ayant pas les moyens d'acquérir un nouveau fer à hosties épaisses, cherche une occasion. Peut-être un Monastère cessant sa production ou faisant l'acquisition d'un fer plus performant pourrait-il nous laisser le sien ? Un modèle assez simple mais avec fermeture et ouverture automatiques.

S'adresser à la Fondation qui transmettra.



Célestin, moine de Tibhirine.

Vidéo 25 € chez :
Cinergie productions,
16, rue de la Montagne
44100 Nantes.

“Célestin”, Frère Célestin : l'un des 7 moines de Tibhirine ! Qui était-il ? Comment et pourquoi était-il arrivé là-bas ? Comment et dans quel contexte s'est vécu et consommé le drame des 7 frères ? Autant de questions auxquelles veut répondre cette cassette réalisée, en France, par Pierre Mathiotte qui a eu la chance de se trouver un précieux collaborateur sur place, en Algérie, en la personne d'Hocine Saadi.

Défilent devant la caméra de nombreux et excellents témoins, parmi les plus autorisés : sa propre sœur (décédée quelques semaines après la sortie du film) et son frère avec leurs conjoints ; des amis de Nantes, collaborateurs et employeurs ; le Père Amédée, survivant de Tibhirine et le Père Abbé d'Aiguebelle ; un ancien émir du GIA, pressenti pour enlever les frères ; des journalistes algériens analysant la situation de leur pays ; sans

oublier, bien sûr, les membres de la famille de ce militant FLN dont Célestin avait sauvé la vie alors que, futur prêtre, il était militaire en Algérie.

Aussi bien, est-ce par cette période de sa vie que commence le film, qui se poursuit avec le travail pastoral du prêtre (trop ?) brusquement interrompu, ce qui conduira Célestin à s'occuper des gens, des jeunes, plus ou moins “paumés” sans souci de ménager ses forces. De cette passion pour les pauvres naîtra peu à peu l'intuition et le désir de les servir d'une autre manière, en se consacrant totalement à Dieu dans la vie monastique : à Bellefontaine d'abord, puis très vite à Tibhirine et ce, jusqu'au don ultime de sa vie, avec ses frères de Notre-Dame de l'Atlas.

Au total, une page d'histoire qui devait être “écrite” et ne pouvait l'être mieux qu'avec des images et des témoins ; l'histoire d'une vie passionnée, voire jusqu'à l'excès, évoquée avec la même et double passion (parfois un peu unilatérale) et avec art ; l'histoire d'une même et double grande passion : passion pour les hommes et passion pour Dieu !

ABONNEMENTS

Abonnez-vous,
Abonnez vos amis à la revue trimestrielle
"LES AMIS DES MONASTERES"

TARIF 2003

Ordinaire : **15 €**

Soutien : **25 €**

Le numéro : **4 €**

MODES DE REGLEMENT :

Adresser la demande d'abonnement,
comportant nom et adresse, chèque, à

La Fondation des Monastères
83/85, rue Dutot
75015 PARIS

- Les chèques doivent être libellés à l'ordre de :
"la Fondation des Monastères".
- Tout abonnement part du 1^{er} janvier.
- Envoi gratuit sur demande d'un numéro spécimen.



La Fondation des Monastères
vient d'éditionner son "Guide"
destiné à remplacer son ancien
"numéro spécial d'information".

Demandez-le au secrétariat.



"Écoute, Ô mon fils,
les préceptes du maître et prête l'oreille de ton cœur ;
accepte les conseils d'un vrai père
et suis-les effectivement.

Ainsi tu reviendras, par le travail de l'obéissance,
à celui dont t'a éloigné la paresse de la désobéissance.

Mon discours s'adresse maintenant à toi,
qui que tu sois, qui renonces à tes volontés propres
et prends les armes très puissantes
et glorieuses de l'obéissance,
afin de militer pour le Seigneur Christ, le vrai Roi".

Règle de Saint-Benoît, Prologue